



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 48808

Texte de la question

M. Christian Daniel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les dysfonctionnements des examens au diplôme d'aide soignant. En effet, les candidats, non titulaires d'un BEP sanitaire et social sont contraints de valider les épreuves écrites pour accéder aux épreuves orales. Or les épreuves écrites ont lieu le même jour pour l'ensemble des établissements de formation d'une même région sanitaire. Ces candidats ne peuvent donc espérer se présenter à plusieurs épreuves orales, alors que les autres candidats, titulaires du BEP sanitaire et social ou d'un BEPA, sont dispensés des épreuves écrites et peuvent se présenter directement à plusieurs épreuves orales. De cette manière, les premiers ne peuvent s'inscrire qu'à une seule école alors que les seconds pouvant se présenter à plusieurs épreuves orales augmentent leurs chances de réussite. À nos yeux apparaît une discrimination entre les différents candidats. Il lui demande quelles solutions il peut envisager pour remédier à cette discrimination et si l'on ne pourrait pas aussi revenir à la procédure utilisée par le passé, à savoir des épreuves écrites qui ne se déroulent pas le même jour pour l'ensemble des centres de formation d'une même région sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48808

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1038